



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E198386

VALABLE JUSQU'AU 23/01/2025

ÉDITÉ LE 19/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/11/2022

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 10/11/2023  
1 000

Raison sociale : ISOMIX

Sigle : ISOMIX

142 CHEMIN DU CHÂTEAU D'EAU  
19500 BRANCEILLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BRIVE LA GAILLARDE B 921 716 932

Siret : 921 716 932 00014

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 8814993-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP H82760a1244000/001

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP H82760a1244000/001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Téléphone : 0672151500

Portable : 06 72 15 15 00

Site Internet :

E-mail : isomix@free.fr

Responsabilité légale :

SERVATIUS REMY GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	23/01/2024
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	24/01/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	23/01/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	24/01/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	23/01/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIMOGES  
CENTRE REGIONAL DU BATIMENT  
6 ALLEE DUKE ELLINGTON  
B.P. 40012  
87067 LIMOGES CEDEX 3

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.